

10 septembre 1802 à Paris, mariage civil de Talleyrand avec Catherine-Noël Worlée. Catherine s'y présenta comme veuve, alors que mariée avec un M. Grand.

11 septembre, mariage religieux à Epinay. Cette cérémonie religieuse fut rendue possible par un tour de passe-passe. En effet si Charles-Maurice fut bien rendu à la « communion laïque » par le pape Pie VII dans son « bref » du 29 juin 1802, il ne fut pas dispensé de l'interdiction de se marier, point que camoufle l'« arrêté consulaire pour promulguer le bref » du 20 août.

Ce mariage fut provoqué par Bonaparte qui l'exigea car il ne supportait pas un ministre des Relations extérieures en situation irrégulière.

Catherine Worlée était née à Tranquebar, de parents bretons. Elle épousa à Chandernagor un anglais, M. Grand, et quitta les Indes pour l'Europe en 1780 pour y vivre d'aventures galantes entre Londres et Paris.

Elle serait entrée dans la vie de Charles-Maurice, pour ne plus en sortir, en 1797. Le 23 mars 1798 Charles-Maurice adressa une lettre à Barras pour lui demander de protéger Catherine suspectée d'espionnage, avec l'expression « Je l'aime ... ».

La vie conjugale ne fut pas simple. La place manque ici pour en décrire les détails. La rupture fut consommée avec la liaison au grand jour de Charles-Maurice avec sa nièce la duchesse de Dino en 1814 à Vienne.

Le mariage prit fin avec le décès de la princesse le 10 décembre 1835. « Ceci simplifie beaucoup ma position » déclara le prince à sa nièce la duchesse de Dino qui lui annonça l'événement.

Ce mariage reste bien mystérieux. Il suscita l'étonnement des contemporains et, encore aujourd'hui, la perplexité des historiens.

Car enfin pourquoi diable Charles-Maurice épousa-t-il une aventurière de 40 ans, lui si imbu de son rang ? Qui est cette Charlotte qui apparaît dans la vie du couple en 1803 à Bourbon-l'Archambault ?

La princesse repose au cimetière Montparnasse dans un parcelle en complet abandon, sans aucune marque distinctive (7^{ème} ligne, 16^{ème} tombe ouest). L'administration du cimetière répond à la question de savoir pourquoi le corps n'a pas été relevé pour rendre la parcelle disponible : « On ne déplace pas une personnalité célèbre. »